



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADA (*jusqu'à la délibération n°2020.09.204*), Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020**

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 66

Nombre de conseillers absents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2020-09-183 : Communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau communautaire pris depuis la séance du 17 juillet 2020

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

2020-09-184 : Désignation des membres des commissions thématiques intercommunales

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire arrête la composition des commissions intercommunales thématiques comme suit :

Développement touristique			
Prénom	Nom	Elus	Commune
Jacques	LEGRAND	Communautaires	Vayres
Marianne	CHOLLET		Coutras
Michel	MILLAIRE		Les Billaux
Pierre	MALVILLE		Vayres
Michel	MASSIAS		Dagnac
David	REDON		Porchères
Gabi	HOPER		Libourne
Frédéric	MALVILLE		Izon
Charles	POUVREAU		Libourne
Emilie	BALLION TEURLAY		Guîtres
Bernard	GUILHEM		Arveyres
Marie-Flor	LACOSTE		Saint-Martin-du-Bois
Eveline	LAVAURE-CARDONA		Saint-Seurin-sur-l'Isle
Drissia	AZLOUNI		Municipaux
Joris	BRUCHET	Sablons	
Véronique	HOUDINET	Lalande de pomerol	
Emeline	BRISSEAU	Génissac	
Patricia	VIAUD	Saint-Médard de Guizières	
Maria	BONNEFON	Saint-Germain-du-Puch	

Urbanisme			
Prénom	NOM	Elus	Communes
Jacques	LEGRAND	Communautaires	Vayres
Laura	RAMOS		Coutras
Josette	TRAVAILLOT		Tizac de Curton
Laurence	ROUEDE		Libourne
Michel	MASSIAS		Dagnac

Armand	BATTISTON		
Renaud	CHALLENGEAS		
Jean-Jacques	TALLET		
Jean-Philippe	VIRONNEAU		
Gérard	MOULINIER		
Fabienne	FONTENEAU		
Christian	AÏÇOBERRY		
Philippe	DUFOUR		
Bernard	GUILHEM		
Mireille	CONTE-JAUBERT		
Gérard	MUSSOT		
Jean-Louis	D'ANGLADE		
Jean-Philippe	DUBAN		
Song	SOK		
Michel	ALLARD		
		Municipaux	

St Martin du Bois
Saint Sauveur de Puynormand
Saint-Denis-de-Pile
Porchères
Savignac
Arveyres
Saint-Médard-de-Guizières
Chamadelle
Abzac
Guîtres
Saint-Quentin de Baron
Lagorce

Développement économique et innovation			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Fabienne	FONTENEAU		Saint-Denis-de-Pile
Lionel	GACHARD		Saint-Ciers-d'Abzac
Jérôme	COSNARD		Coutras
Hervé	ALLOY		Guîtres
Hélène	ESTRADE		Lapouyade
Michel	MASSIAS		Daignac
Bruno	LAVIDALIE		Lagorce
Armand	BATTISTON		Les Peintures
Bernard	GUILHEM		Arveyres
Mireille	CONTE-JAUBERT		Saint-Médard-de-Guizières
Marie-Sophie	BERNADEAU		Libourne
Charles	POUVREAU		Libourne
Gonzague	MALHERBE		Libourne
Christophe	GIGOT		Libourne
Eve	RIBES		Vayres
Jérôme	LASSALLE		Génissac
Grégory	GADEM		Sablons
Olivier	MAITRE		Bayas
Ludovid	BILLY		Les Eglisottes
Jean-Jacques	BRETOU		Saint-Martin de Laye
		Municipaux	

Transport et mobilités douces			
Prénom	Nom	Elus	Commune
Patrick	MERCIER		Coutras
Fabienne	FONTENEAU		Saint-Denis-de-Pile
Michel	MASSIAS		Daignac
Agnès	SEJOURNET		Libourne
Jocelyne	LEMOINE		Vayres
Christian	RAYMOND		Bayas
David	RESENDE		Camps
Christian	AÏÇOBERRY		Porchères
Jean-Luc	DARQUEST		Bonzac
Paquerette	PEYRIDIEUX		Saint-Antoine-sur-l'Isle
Hervé	ALLOY		Guîtres
Stéphanie	DUPUY		Saint-Quentin-de-Baron
Didier	CAZENAVE		Espiet
Christophe	POUPART		Saint-Ciers-d'Abzac
		Municipaux	

Caroline	GLISE		Envoyé en préfecture le 07/10/2020 Reçu en préfecture le 07/10/2020 Affiché le ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE
Joel	CAURRAZE		
Sandrine	CABIROL		
Josiane	DORET		
Didier	LANDRY		

Abzac
Saint-Médard de Guzières

Finances, fiscalité et affaires juridiques			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Hervé	ALLOY	Communautaires	Guîtres
Denis	SIRDEY		Libourne
Lionel	GACHARD		Saint-Ciers d'Abzac
Alain	JAMBON		Coutras
Michel	MASSIAS		Daignac
Bruno	LAVIDALIE		Lagorce
Armand	BATTISTON		Les Peintures
Bernard	BACCI		Maransin
David	RESENDE		Camps-sur-l'Isle
Mireille	CONTE-JAUBERT		Saint-Médard-de-Guzières
Laurent	DE LAUNAY		Izon
Gérard	MUSSOT		Chamadelle
David	MESNIER		Saint-Christophe de Double
Pierrick	BALLESTER		Saint-Quentin de Baron
Christian	ARSELLI	Municipaux	Tizac de Curton
Laurence	CHATELIER		Vayres
Frédéric	DUDILOT		Lalande de Pomerol
Pascal	PERRAULT		Saint-Denis-de-Pile
Cédric	AVRILLAUD		Arveyres
Grégory	BORDAT		Abzac

Politiques contractuelles, habitat et logement			
Prénom	Nom	Elu	Commune
Jean-Philippe	LE GAL	Communautaires	Libourne
Marianne	CHOLLET		Coutras
Jean-Luc	LAMAISON		Nérigean
David	RESENDE		Camps sur l'Isle
Jean-Philippe	VIRONNEAU		Saint-Martin-du-Bois
Sébastien	LABORDE		Saint-Denis-de-Pile
Hervé	ALLOY		Guîtres
Laurent	DE LAUNAY		Izon
Bruno	LAVIDALIE		Lagorce
Renaud	CHALLENGEAS		Moulon
Mireille	CONTE-JAUBERT		Saint-Médard-de-Guzières
Michel	ALLARD	Municipaux	Lagorce
Bernard	MOUCHEBOEUF		Cadarsac
Christine	HOUQUES		Génissac
Nicolas	BERT		Saint-Martin de Laye
Josiane	DORET		Abzac
Jacques	BLANC		Les Peintures

Petite enfance et enfance			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Laurent	DE LAUNAY	Communautaires	Izon
Josette	TRAVAILLOT		Tizac de Curton
Stéphanie	DUPUY		Saint-Quentin de Baron
Jocelyne	LEMOINE		Vayres

Fabienne	KRIER		Libourne
Michel	MASSIAS		Coutras
Caroline	RAYNIER		Lagorce
Thierry	MARTY		Saint-Martin-de-Laye
Alain	JAMBON		Saint-Christophe de Double
Marie-Hélène	GERARD		Saint-Seurin sur l'Isle
Christophe	GALAN		Saint-Denis-de-Pile
Martine	LECOULEUX		Saint-Médard de Guizières
Evelyne	LAVAURE-CARDONA	Municipaux	Abzac
Michele	DAUGE		Génissac
Stéphanie	LE MERDY		Camps-sur-l'Isle
Christine	MELOT		Cadarsac
Marie	BERTY		
Emeline	MAURAND		
Katouar	BERLAND		

Ressources humaines			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Chantal	GANTCH	Communautaires	Savignac de l'Isle
Brigitte	NABET		Izon
Michel	MASSIAS		Daignac
Patrick	DE MARCHI		Camps sur l'Isle
Bernard	BACCI		Maransin
Marie-Noëlle	LAVIE		Libourne
Lionel	GACHARD		Saint-Ciers-d'Abzac
Elena	DECOLASSE		Saint-Denis-de-Pile
Pierre	MALVILLE		Vayres
Michèle	LACOSTE		Coutras
Jean-Jacques	TALLET		Génissac
Joachim	BOISARD		Cadarsac
Stéphane	CATALAN		Saint-Médard de Guizières
Marianne	HOSTEIN	Municipaux	Lagorce
Christiane	BERGERE		Porchères
Natacha	D'ASCIANO		Sablons
Philippe	ROUGER		Génissac
Thierry	DIAS		Tizac de Curton
Florence	WARSMANN		Cadarsac

Agriculture, maraîchage, promotion des circuits courts et gouvernance alimentaire locale			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Jean-Luc	LAMAISON	Communautaires	Nérigean
Francine	TREBUCHAIRE		Sablons
Bruno	LAVIDALIE		Lagorce
Michelle	LACOSTE		Coutras
Fabienne	KRIER		Bayas
Philippe	DURAND-TEYSSIER		Lalande-de-Pomerol
Sylvie	DACHARY		Les Peintures
Laurent	DE LAUNAY		Izon
Rachel	VAUNA-LAGARDE		Saint-Germain-du-Puch
Baptiste	ROUSSEAU		Libourne
Agnès	SEJOURNET		Libourne
Jean-Luc	LETERME		Bonzac
Laurent	KERMABON		Libourne
Josette	TRAVAILLOT		Tizac-de-Curton

Yann Mickael	LAFFERRIERE	Municipaux	Envoyé en préfecture le 07/10/2020 Saint-Ciers-d'Abzac
Cédric	POINTET		Reçu en préfecture le 07/10/2020 Le Fieu
Claude Jacques	PERDIGOU		Affiché le
Anne-Sophie	PILLET		Saint-Denis-de-Pile
Bernadette	BOUFFARD-GOURLLOT		ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE
Damien	CLAUZURE		Saint-Christophe de Double
			Porchères
			Saint-Martin-de-Laye

Politique de la ville et CISPD			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Evelyne	LAVAURE-CARDONA	Communautaires	Saint-Seurin-sur-l'Isle
Jean-Claude	ABANADES		Sablons
Patrick	HUCHET		Les Eglisottes-et-Chalaures
Michel	MASSIAS		Daignac
Brigitte	NABET		Izon
Stéphane	CATALAN		Saint-Médard-de-Guizières
Cécile	ABOUDARAM		Saint-Ciers-d'Abzac
Elena	DECOLASSE		Saint-Denis-de-Pile
Marianne	CHOLLET		Coutras
Thierry	MARTY		Libourne
Julie	DUMONT		Libourne
Didier	CAZENAVE		Espiet
Sophie	CARRERE		Municipaux
Chloé	BOISSET	Les Peintures	
Véronique	MELET	Porchères	
Robert	DELERIS	Saint-Médard-de-Guizières	
Franck	MORI	Lagorce	
Ludovic	IRLES	Génissac	

Action sociale d'intérêt communautaire, santé et gens du voyage			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Sébastien	LABORDE	Communautaires	Saint-Denis-de-Pile
Mireille	BERNEDE		Puynormand
Sandy	CHAUVEAU		Libourne
David	RESENDE		Camps-sur-l'Isle
Angélique	COULLAUD		Arveyres
Jean-Luc	LETERME		Bonzac
Jocelyne	ANTONIAZZI		Cadarsac
Jocelyne	LEMOINE		Vayres
Marianne	CHOLLET		Coutras
Alain	CLEMENCEAU		Moulon
Hervé	ALLOY		Guîtres
Evelyne	LAVAURE-CARDONA		Saint-Seurin-sur-l'Isle
Christine	LAJUS		Municipaux
Nadine	DUPROL	Les Peintures	
Colette	LAGARDE	Saint-Denis-de-Pile	
Bernadette	BOUFFARD-GOURLLOT	Porchères	
Nadia	BERCKMANS	Savignac-de-l'Isle	
Dominique	TERRIEN	Saint-Sauveur-de-Puynormand	
Martine	DALLA-MUTTA	Lagorce	

Eau, assainissement, environnement et transition écologique			
Prénom	Nom	Elus	Commune
Laurent	Kermabon	Communautaires	Libourne
Laura	Ramos		Coutras
Michel	Millaire		Les Billaux

Jean-Claude	Abanadès		Les Peintures
Jean-Luc	Darquest		Chamadelle
Patrick	Huchet		Saint-Martin-de-Laye
Sylvie	Dachary		Génissac
Sophie	Blancheton		Saint-Sauveur de Puynormand
Pierre	Malguid		Saint-Médard de Guizières
Jean-Jacques	Tallet		Libourne
Jean-Pierre	Dubet		Saint-Antoine-sur-l'Isle
Stéphane	Catalan		
Denis	Sirdey		
Paquerette	Peyridieux		
Maurice	Jullien		Vayres
Alain	Arnoud		Saint-Christophe de Double
Thierry	Barnagaud	Municipaux	Camps-sur-l'Isle
Jacques	Rabannier		Abzac
Valérie	Olivier		Saint-Germain-du-Puch
Olivier	Maitre		Bayas

Patrimoine culturel et naturel, filière bois et gestion de la forêt de la Double			
Prénom	NOM	Elus	Commune
David	REDON		Porchères
Michel	VACHER		Le Fieu
Christophe-Luc	ROBIN		Libourne
Patrick	JARJANETTE		Saint-Seurin-sur-l'Isle
Laurent	KERMABON	Communautaires	Libourne
Jean-Louis	D'ANGLADE		Abzac
Paquerette	PEYRIDIEUX		Saint-Antoine-sur-l'Isle
Fabienne	KRIER		Bayas
André	CLASTRES		Saint-Antoine-sur-l'Isle
Laura	RAMOS		Coutras
Aurélié	BEROUJON		Saint-Christophe de Double
Daniel	LECLERC		Chamadelle
Emilie	BERNARD	Municipaux	Sablons
Jean-Paul	MUSSET		Les Peintures
Albert	COLL		Génissac
Serge	FLAHAUT		Izon

Jeunesse, insertion, attractivité du monde étudiant et démocratie participative			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Thierry	MARTY		Libourne
Alain	JAMBON		Coutras
Stéphanie	DUPUY		Saint-Quentin-de-Baron
Huguette	JUINT		Génissac
Caroline	RAYNIER		Pomerol
Baptiste	ROUSSEAU	Communautaires	Libourne
Laurent	DE LAUNAY		Izon
Cécile	ABOUDARAM		Saint-Ciers-d'Abzac
Julie	DUMONT		Libourne
Josette	TRAVAILLOT		Tizac de Curton
Jocelyne	LEMOINE		Vayres
Evelyne	PARIOLLEAU		Abzac
Frédéric	MALVILLE		Izon
Delphine	FLOIRAT	Municipaux	Izon
Melusine	DE MARCHI		Camps-sur-l'Isle

Cécile LEPELETIER
 Véronique BITTARD
 Stéphanie LE MERDY
 Aurélie CELLIER

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
 Reçu en préfecture le 07/10/2020
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

Savignac sur l'Isle

Equité territoriale, déploiement de la fibre optique et lutte contre les zones blanches

Prénom	NOM	Elus	Commune	
Stéphanie	DUPUY	Communautaires	Saint-Quentin-de-Baron	
Joachim	BOISARD		Cadarsac	
Renaud	CHALLENGEAS		Moulon	
Gérard	MUSSOT		Chamadelle	
Jean-Philippe	VIRONNEAU		Saint-Martin-du-Bois	
Stéphane	CATALAN		Saint-Médard-de-Guizières	
Patrick	DE MARCHI		Camps-sur-l'Isle	
Baptiste	ROUSSEAU		Libourne	
Mariette	COUDERC		Le Fieu	
Elena	DECOLASSE		Saint-Denis-de-Pile	
Lionel	GACHARD		Saint-Ciers-d'Abzac	
Patrick	JARJANETTE		Saint-Seurin-sur-l'Isle	
Yannick	COUDAUD		Municipaux	Saint-Christophe de Double
Marie-Hélène	GERARD			Lagorce
Laurent	VIDAL	Bonzac		
Bruno	BERTEAU	Les Peintures		
Eric	JOUANNET	Bayas		
Albert	COLL	Génissac		

Marchés publics

Prénom	NOM	Elus	Commune
Alain	JAMBON	Communautaires	Coutras
Denis	SIRDEY		Libourne
Martine	LECOULEUX		Saint-Christophe-de-Double
Armand	BATTISTON		Les Peintures
Mireille	CONTE-JAUBERT		Saint-Médard-de-Guizières
Michel	MASSIAS		Dagnac
Elena	DECOLASSE		Saint-Denis-de-Pile
Frédéric	MALVILLE		Izon
Huguette	JUIN		Génissac
Joachim	BOISARD		Cadarsac
Didier	LACOSSE		Espiet
Jean-François	MOUILLOT		Municipaux
Fabrice	LOUIS	Saint-Sauveur-de-Puynormand	
Isabelle	BAUDRAIS	Saint-Martin-de-Laye	
Patrick	ANGULO	Guîtres	
Christophe	LECOQ	Saint-Seurin-sur-l'Isle	

Manifestations et équipements sportifs d'intérêt communautaire

Prénom	NOM	Elus	Commune
Jean-Louis	ARCRAZ	Communautaires	Libourne
Evelyne	PARIOLLEAU		Abzac
Pierre	MALVILLE		Vayres
Frédéric	MALVILLE		Izon
Jean-Luc	DARQUEST		Bonzac
Renaud	CHALLENGEAS		Moulon
Mireille	CONTE-JAUBERT		Saint-Médard-de-Guizières

Marie-Flor Armand David	LACOSTE BATTISTON MESNIER		
Didier Eric William Celine Nelly Guy Gilles	BIDOU FRON-ORTIN DENIS VECCHI GUILLOUX CHABANAIS BOUEY	Municipaux	Saint-Seurin-sur-l'Isle Savignac-sur-l'Isle Coutras Saint-Martin-de-Laye Bayas Saint-Germain-du-Puch Izon

Culture			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Brigitte Marie-Claude Philippe Armand Anne-Marie Jocelyne Joachim Lionel Evelyne	NABET SOUDRY DUFOUR BATTISTON PRIEGNITZ LEMOINE BOISARD GACHARD LAVAURE-CARDONA	Communautaires	Izon Saint-Denis-de-Pile Savignac-sur-l'Isle Les Peintures Libourne Vayres Cadarsac Saint-Ciers-d'Abzac Saint-Seurin-sur-l'Isle
Fabienne Sylvie Yannick Benoît Sylvie Pantxa	BORDAT MARIONNAUD ANTON SEILLERY GALLARD PINOGES	Municipaux	Coutras Saint-Quentin-de-Baron Sablons Bonzac Tizac de Curton Chamadelle

GEMAPI			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Jean-Claude Bruno Alain Philippe Christophe Laurent Bernard Elena Jean-Luc Patrick	ABANADES LAVIDALIE CLEMENCEAU GIRARD GALAN KERMABON GUILHEM DECOLASSE LETERME JARJANETTE	Communautaires	Sablons Lagorce Moulon Izon Saint-Martin-de-Laye Libourne Arveyres Saint-Denis-de-Pile Bonzac Saint-Seurin-sur-l'Isle
Samuel Thibaut Daniel Laurent Bruno Amélie	WALTON FUGIER LECLERC SAINTESPES FONTAN MARTINEZ	Municipaux	Arveyres Savignac-de-l'Isle Chamadelle Cadarsac Saint-Germain-du-Puch Saint martin de Laye

Moyens techniques et immobilier institutionnel			
Prénom	NOM	Elus	Commune
Jean-Luc Philippe Joachim Bruno Renauld	DARQUEST GIRARD BOISARD LAVIDALIE CHALLENGEAS	Communautaires	Bonzac Izon Cadarsac Lagorce Moulon

Pierrick Bernard Chantal Jean-Claude Jean-Luc Patrick Didier	BALLESTER GUILHEM GANTCH ABANADES BARBEYRON JARJANETTE CAZENAVE		Envoyé en préfecture le 07/10/2020 Reçu en préfecture le 07/10/2020 Affiché le ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE
Bilal Patrick Bernard Ludovic Reynald Jacques	HAHLOUL ANGULO MERCIER- LACHAPELLE HERAULT CHEVALLOT DUEZ	Municipaux	Sabions Pomerol Saint-Seurin-sur-l'Isle Espiet Libourne Guîtres Vayres Camps-sur-l'Isle Génissac Saint-Ciers-d'Abzac

2020-09-185 : Transfert à La Cali de la compétence facultative "gestion et entretien du port de Libourne-Saint Emilion et de la capitainerie hors belvédère"

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le transfert de la compétence « construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Emilion » à La Cali au titre de ses compétences facultatives,
- de soumettre la présente délibération aux conseils municipaux des communes membres de La Cali afin qu'ils se prononcent sur cette modification statutaire dans un délai de 3 mois,
- d'arrêter la date du transfert effectif au 1^{er} janvier 2021 souhaitée,
- d'approuver les statuts mis à jour ci-annexés à la présente délibération,
- d'approuver la création du budget annexe correspondant avec autonomie financière au 1^{er} janvier 2021,
- d'adopter le principe de gestion en régie du service public du port de Libourne-Saint Emilion,
- de créer la régie à simple autonomie financière,
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exception de ce service seront inscrites dans ce budget annexe,
- d'assujettir ce budget annexe à la TVA,
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M 4,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de ces compétences.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2020-09-186 : Stratégie de développement touristique : subvention 2020 de La Cali à l'Office de Tourisme Intercommunal

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser la subvention annuelle d'un montant de 420 000 € au compte de l'EPIC selon les modalités définies dans la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 14 décembre 2017.

2020-09-187 : Instauration et délégation du droit de préemption urbain pour la carte communale de la commune de Bayas

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'instituer un Droit de Préemption dans les zones urbaines (U) non bâties de la carte communale de Bayas
- de donner délégation au Conseil municipal pour tout acte ou décision relatif à l'exercice de ce droit de préemption conformément à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, sur les parcelles cadastrées AL 199, 201 ; AP 50, 51, 52, 53, 57, 79 ; AL 120, 123, 124, 125, 147, 186, 188, 189, 190, afin de mettre en œuvre un projet urbain et de maîtriser le développement pavillonnaire,

- de donner délégation au Conseil municipal pour tout acte ou décision relative à l'exercice de ce droit de préemption conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

2020-09-188 : Délégation du droit de préemption urbain de la commune de Camps-sur-l'Isle

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'annuler la délibération n°2019.12.244 en date du 16 décembre 2019 instaurant le droit de préemption urbain sur la commune de Camps-sur-l'Isle
- d'abroger la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Camps-sur-l'Isle
- d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines UA, UB et UBa et à urbaniser AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme de Camps-sur-l'Isle et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé
- de préciser que les cessions relatives aux lots des lotissements sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la présente délibération.
- de dire qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.
- de déléguer le droit de préemption urbain au profit de la commune de Camps-sur-l'Isle et de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) comme suit :
 - délégation du droit de préemption urbain au profit de l'EPFNA sur les périmètres de veilles et les périmètres de réalisation définis dans la convention opérationnelle n°33-20 pour le développement de l'habitat et la reconversion de friches entre la commune de Camps-sur-l'Isle, la communauté d'Agglomération du Libournais et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et annexée à la présente délibération.
 - délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune de Camps-sur-l'Isle sur les zones urbaines UA, UB et UBa et à urbaniser AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme de Camps-sur-l'Isle tel que délimitées sur la carte annexée à la présente délibération et à l'exclusion des périmètres de veilles et de réalisation définis dans la convention opérationnelle n°33-20 pour le développement de l'habitat et la reconversion de friches entre la commune de Camps-sur-l'Isle, la communauté d'Agglomération du Libournais et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et annexée à la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter du 1 octobre 2020

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Camps-sur-l'Isle et au siège de La Cali durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une notification en sera faite au lotisseur et/ou à l'aménageur concerné(s), qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.

2020-09-189 : Obligation de dépôt d'une déclaration préalable au ravalement et à l'édification des clôtures et les démolitions au permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal de Génissac

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'instituer, à compter du 30 septembre 2020, le permis de démolir sur tout le territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme,
- de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-12 du code de l'urbanisme.
- d'instaurer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour un ravalement de façade sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-17 du code de l'urbanisme.

2020-09-190 : Prescription d'une déclaration de projet : projet photovoltaïque sur la Commune de Gours

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gours conformément à l'article L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme.
 - Affichage de la présente délibération pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la Mairie de Gours
 - Dossier disponible en Mairie (14 le Bourg 33660 Gours)
 - Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture

- Possibilité d'écrire au maire (14 le Bourg 33660 Gours)
Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études ne
projet de PLU. Le bilan de la concertation sera arrêté à l'issue
communautaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020 point du
Affiché le procédure en SLO
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

2020-09-191 : Création d'un espace boisé classé et d'une zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Izon

A l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de dire qu'un Espace Boisé Classé sera créé sur les parcelles cadastrées BD 94 à 99 ; BD 119 à 122 ; BD 185 ; BD 284 ; BH 1 à 12 et BH22 si le projet de PC n°03320720F0016 est mis en œuvre. Cet espace boisé classé répondra aux conditions fixées dans le cadre de l'étude d'impact.
- de dire que les parcelles cadastrées BD 94 à 99 ; BD 119 à 122 ; BD 185 ; BD 284 ; BH 1 à 12 et BH22 seront classées en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme si le projet de PC n°03320720F0016 est mis en œuvre. Cette zone naturelle répondra aux conditions fixées dans le cadre de l'étude d'impact.
- de dire que la présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète de la Gironde

2020-09-192 : Plan Local d'Urbanisme de Les Eglisottes et Chalaures : mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2

A l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - mise à disposition du dossier pendant 1 mois au siège de La Cali et en mairie de Les Eglisottes-et-Chalaures ;
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Les Eglisottes-et-Chalaures ;
 - mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;
 - les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président de La Cali ou son représentant est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

2020-09-193 : Plan Local d'urbanisme Ville de Libourne : prescription d'une modification n°1

A l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Libourne afin de répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus,
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice considéré,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Libourne,
- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.153-11 et L.103-3 du code de l'urbanisme et ce pour la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

2020-09-194 : Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Libourne : arrêt de la révision allégée n°2

A l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la Commune de Libourne,
- de préciser que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis (article L. 153-16 du code de l'urbanisme) :
 - au Sous-préfet ;
 - au Président du Conseil Régional ;
 - au Président du Conseil Départemental ;
 - au Représentant de la Chambre d'agriculture ;
 - au Représentant de la Chambre des métiers
 - au Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
 - au Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;

- au Représentant de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
- à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- au Représentant de l'autorité environnementale ;
- au Centre national de la propriété forestière ;
- à L'Institut national de l'origine et de la qualité

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
 Reçu en préfecture le 07/10/2020
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

2020-09-195 : Plan Local d'Urbanisme Commune de Libourne : arrêt révision allégée n°4

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la Commune de Libourne,
- de préciser que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis (article L. 153-16 du code de l'urbanisme) :
- au Sous-préfet ;
- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Départemental ;
- au Représentant de la Chambre d'agriculture ;
- au Représentant de la Chambre des métiers
- au Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- au Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au Représentant de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
- à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- au Représentant de l'autorité environnementale ;
- au Centre national de la propriété forestière ;
- à L'Institut national de l'origine et de la qualité

2020-09-196 : Plan Local d'Urbanisme Commune de Libourne : arrêt révision allégée N°5

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la Commune de Libourne,
- de préciser que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis (article L. 153-16 du code de l'urbanisme) :
- au Sous-préfet ;
- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Départemental ;
- au Représentant de la Chambre d'agriculture ;
- au Représentant de la Chambre des métiers
- au Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- au Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au Représentant de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
- à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- au Représentant de l'autorité environnementale ;
- au Centre national de la propriété forestière ;
- à L'Institut national de l'origine et de la qualité

2020-09-197 : Plan Local d'urbanisme Commune de Libourne : arrêt révision allégée n°6

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter le projet de PLU de la Commune de Libourne,
- de préciser que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis (article L. 153-16 du code de l'urbanisme) :
- au Sous-préfet ;
- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Départemental ;

- au Représentant de la Chambre d'agriculture ;
- au Représentant de la Chambre des métiers
- au Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- au Représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au Représentant de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
- à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- au Représentant de l'autorité environnementale ;
- au Centre national de la propriété forestière ;
- à L'Institut national de l'origine et de la qualité

2020-09-198 : Plan Local d'Urbanisme Commune de Nérigean : mise à disposition de la modification simplifiée N°1

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - mise à disposition du dossier pendant 1 mois au siège de La Cali et en mairie de Nérigean ;
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Nérigean ;
 - mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;
 - les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président de La Cali ou son représentant est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

2020-09-199 : Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pomerol : approbation de la modification n°1

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération.
- de dire que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et au siège de la Cali durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales.
- de dire que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de Pomerol et au siège de La Cali, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- de dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

2020-09-200 : Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint Médard de Guizières : mise à disposition de la modification simplifiée

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - mise à disposition du dossier pendant 1 mois au siège de La Cali et en mairie de Saint-Médard-de-Guizières ;
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Saint-Médard-de-Guizières ;
 - mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;
 - les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président de La Cali ou son représentant est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2020-09-201 : ZAE Anglumeau : acquisitions de parcelles pour la réalisation de mesures compensatoires environnementales dans le cadre du projet d'implantation de DSV

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

2020-09-202 : ZAE du Vignon : réalisation de réserves foncières

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

2020-09-203 : Réalisation d'une maison des arts et de la création : attribution d'un fonds de concours à la commune de Coutras

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Coutras d'un montant de 160 000 € HT au titre de la réalisation d'une maison des arts et de la création ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Coutras ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 DFIN 0.

2020-09-204 : Information sur la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de l'année 2020

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la décision émise par le Bureau communautaire de répartir, au titre de l'année 2020, le FPIC selon la procédure de droit commun.

Communes	Reversement du FPIC au titre de l'année 2017	Reversement du FPIC au titre de l'année 2018	Reversement du FPIC au titre de l'année 2019	Reversement du FPIC au titre de l'année 2020
ABZAC	46 341 €	41 697 €	40 134 €	40 849 €
ARVEYRES	32 294 €	36 596 €	34 941 €	35 953 €
BAYAS	11 786 €	10 707 €	10 064 €	10 610 €
LES BILLAUX	23 898 €	21 669 €	20 591 €	21 343 €
BONZAC	19 283 €	17 284 €	16 348 €	15 634 €
CADARSAC	7 294 €	8 891 €	8 499 €	8 835 €
CAMIA ET ST DENIS	12 054 €	<i>Retrait de la commune du périmètre</i>		
CAMPS SUR L'ISLE	15 579 €	13 788 €	13 365 €	13 626 €
CHAMADELLE	20 785 €	18 787 €	18 329 €	18 700 €
COUTRAS	161 887 €	151 873 €	146 244 €	149 168 €
DAIGNAC	15 755 €	13 197 €	12 545 €	12 734 €

DARDENAC	2 343 €	1 793 €	1 796 €	1 796 €
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	59 937 €	53 649 €	51 063 €	50 797 €
ESPIET	27 499 €	22 819 €		
LE FIEU	16 966 €	14 341 €	13 086 €	12 938 €
GENISSAC	51 128 €	45 191 €	42 527 €	42 355 €
GOURS	11 986 €	11 372 €	11 411 €	12 173 €
GUITRES	40 407 €	34 981 €	32 630 €	33 946 €
IZON	119 564 €	137 099 €	131 871 €	134 004 €
LAGORCE	40 977 €	36 306 €	34 313 €	35 218 €
LALANDE DE POMEROL	12 575 €	11 394 €	10 614 €	10 626 €
LAPOUYADE	17 951 €	16 302 €	6 573 €	6 648 €
LIBOURNE	325 659 €	328 282 €	321 707 €	325 983 €
MARANSIN	30 047 €	26 265 €	24 741 €	24 656 €
MOULON	25 166 €	22 615 €	21 753 €	21 423 €
NERIGEAN	20 909 €	18 230 €	17 260 €	17 716 €
LES PEINTURES	40 539 €	36 173 €	34 567 €	35 560 €
POMEROL	9 751 €	8 194 €	7 394 €	7 415 €
PORCHERES	27 561 €	23 916 €	22 041 €	21 735 €
PUYNORMAND	8 412 €	7 482 €	6 946 €	7 063 €
SABLONS	36 007 €	32 656 €	31 251 €	28 876 €
ST ANTOINE SUR L'ISLE	15 777 €	14 114 €	13 250 €	13 557 €
ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	17 632 €	16 336 €	15 691 €	16 051 €
ST CIERS D'ABZAC	42 292 €	37 812 €	35 372 €	37 827 €
ST DENIS DE PILE	116 732 €	104 936 €	102 427 €	107 646 €
ST GERMAIN DU PUCH	46 264 €	51 892 €	48 701 €	48 846 €
ST MARTIN DE LAYE	17 282 €	15 075 €	14 445 €	14 645 €
ST MARTIN DU BOIS	26 203 €	23 194 €	21 746 €	22 176 €
ST MEDARD DE GUIZIERES	47 186 €	43 629 €	41 221 €	42 117 €
ST QUENTIN DE BARON	71 806 €	62 481 €	59 927 €	61 716 €
ST SAUVEUR DE PUYNORMAND	10 153 €	8 448 €	7 788 €	7 597 €
ST SEURIN SUR L'ISLE	41 954 €	39 761 €	38 493 €	38 905 €
SAVIGNAC SUR L'ISLE	14 045 €	12 518 €	11 841 €	11 841 €
TIZAC DE CURTON	8 211 €	7 048 €	6 769 €	7 136 €
TIZAC DE LAPOUYADE	14 809 €	11 710 €	11 023 €	10 786 €
VAYRES	58 916 €	63 935 €	63 355 €	66 695 €
TOTAL PART COMMUNES	1 841 602 €	1 736 138 €	1 658 249 €	1 687 667 €
PART EPCI	712 804 €	845 198 €	910 712 €	977 158 €
TOTAL PART COMMUNES + CALI	2 554 406 €	2 581 336 €	2 568 961 €	2 664 825 €

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
 Reçu en préfecture le 07/10/2020
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

2020-09-205 : Taxe sur les friches commerciales - année 2021

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- de valider l'envoi de la liste des locaux commerciaux à la direction régionale des finances publiques pour taxer les locaux commerciaux vacants depuis plus de 2 ans à la taxe sur les friches commerciales de la manière suivante :
 - 10 % la première année,
 - 15 % la deuxième année,
 - 20 % à compter de la troisième année.
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2020-09-206 : Information au Conseil communautaire relative à la composition de la commission intercommunale des impôts directs déterminée par la DRFIP

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de la désignation des dix commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants dont les noms suivent.

Commissaires titulaires :

Madame Andrée Julien-Patanchon
Monsieur Patrice Chapuis
Monsieur Alain Jambon
Monsieur Jean-Louis Juin
Monsieur Pascal Perault
Madame Eve Ribes
Madame Caroline Albouze
Madame Audrey Combier
Monsieur Stéphane Catalan
Monsieur Cédric Avrillaud

Commissaires suppléants :

Monsieur Denis Sirdey
Monsieur Bernard Bacci
Madame Ghislaine Hamel
Monsieur Eric Bielle
Monsieur Patrick Huchet
Monsieur Patrick Merle
Madame Gisèle Sauvanaud
Madame Maryse Delerm
Monsieur Dominique Barenot
Monsieur Armand Battiston

- de noter qu'en l'absence d'un commissaire titulaire, un commissaire suppléant peut être choisi indifféremment parmi la liste des commissaires suppléants,
- de noter que les commissaires ont été prévenus par courrier de leur désignation.

2020-09-207 : Taxe de séjour : Informations sur les mesures instaurées par la loi de finances rectificative 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte des nouvelles mesures introduites par la loi de finances rectificative n°2019-1479 en date du 28 décembre 2019 en matière de taxe de séjour.

2020-09-208 : Évolution des tarifs de la redevance d'assainissement sur la commune de Saint Seurin sur l'Isle à compter du 1er octobre 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'augmenter les tarifs de la redevance d'assainissement de la commune de Saint Seurin sur l'Isle de la manière suivante à compter du 1^{er} octobre 2020 :

Abonnement annuel = 37.27 €

Le m3 = 1.292 €

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2020-09-209 : Définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide que :

- Le dernier paragraphe de la délibération du 25 septembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences en matière d'équilibre social de l'habitat est modifié.
- L'intérêt communautaire des compétences en matière d'équilibre social de l'habitat est désormais rédigé comme suit :

1- En matière de politique du logement d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Observatoire de l'habitat et du foncier,

- Appui technique aux communes en matière d'habitat,

- Opérations, à dominante habitat, de recyclage foncier dans le cadre de dispositifs contractuels nationaux en matière de redynamisation des centres-villes. Participation au financement de ces opérations.

2- En matière d'actions et d'aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Bonification des aides pour les projets de production de logements locatifs sociaux, dans le cadre des règlements d'intervention de La Cali.

3- En matière d'action en faveur du logement des personnes défavorisées les actions suivantes :

- Participation au financement des associations œuvrant en faveur du logement des personnes vulnérables.

- 4- En matière d'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire :
- Assurer la maîtrise d'ouvrage (pilotage global, animation et suivi) Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ainsi que de tout autre programme d'actions d'amélioration de l'habitat, étant précisé que demeure de la compétence des communes concernées la maîtrise d'ouvrage (pilotage, animation et suivi) des OPAH s'insérant dans un cadre d'action bénéficiaire du Plan national Action Cœur de Ville ;
 - Initier et mettre en œuvre, directement ou par contrat avec un tiers y ayant vocation, les procédures d'opération de restauration immobilière (ORI) prévues aux articles L. 313-4 et suivants du Code de l'urbanisme, étant précisé que demeurent de la compétence des communes concernées les ORI s'insérant dans un cadre d'action bénéficiaire du Plan national Action Cœur de Ville ;
 - Bonifier les aides en matière d'amélioration du parc de logement privé, dans le cadre des règlements d'intervention de La Cali ;
 - Octroyer des aides financières à l'ingénierie nécessaire à la définition et la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et/ou des Opérations de Restauration Immobilière ;
 - Lutter contre l'habitat indigne (hors pouvoirs de police des maires et hors action sociale communale).

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

2020-09-210 : Attribution d'une participation financière à Clairsienne pour l'opération Résidence Intergénérationnelle à Vayres

- A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide :
- d'octroyer à Clairsienne une participation financière de 140 000 €,
 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Cali et Clairsienne («*liste des logements financés par La Cali auprès de Clairsienne ouvrant droit à des réservations de logements*») afin de prendre en compte les réservations de logements sociaux acquis par La Cali en contrepartie des financements apportés.

2020-09-211 : Association Départementale sur le Logement (ADIL) : subvention 2020

- A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention de 7 000 € à l'ADIL pour l'année 2020,
 - signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

2020-09-212 : Comité de programmation LEADER-PETR : désignation de représentants

- A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),
Le Conseil communautaire décide de :
- désigner Monsieur Jérôme COSNARD en tant que délégué titulaire au Comité de Programmation LEADER en Grand Libournais.- désigner Monsieur Jean-Luc LAMAISON en tant que délégué suppléant au Comité de Programmation LEADER en Grand Libournais.
 - notifier la présente délibération au Pôle Territorial du Grand Libournais

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

2020-09-213 : Association La Souris Verte : subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020

- Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- attribuer une subvention de 111 393 € au titre de l'année 2020 à l'Association La Souris Verte ;
 - signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

2020-09-214 : Association Mini Pouss : subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020

- A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)
Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- attribuer une subvention de 148 572 € au titre de l'année 2020 à l'Association Mini Pouss;
 - signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

2020-09-215 : Association Eveil de l'Enfant : subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- Attribuer une subvention de 157 275 € au titre de l'année 2020 à l'Association Eveil de l'Enfant ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

2020-09-216 : Association Trotline : subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 140 395 € au titre de l'année 2020 à l'Association Trotline ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexée à la présente délibération.

2020-09-217 : Association Age Tendre : subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 184 483 € au titre de l'année 2020 à l'Association Age Tendre ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexée à la présente délibération.

2020-09-218 : Association Petit Pas : subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- Attribuer une subvention de 27 385,32 € au titre de l'année 2020 à la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité.
- Signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2020-09-219 : Mise en oeuvre d'un contrat d'apprentissage à la Direction des Système d'Information

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- avoir recours à l'apprentissage à compter de la rentrée de septembre 2020 conformément au tableau suivant :

Service	Nombre d'apprenti.e.s	Diplôme	Durée de la formation
Petite Enfance	2	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	1 ou 2 ans (en fonction du niveau d'étude de l'apprenti.e)
DSI	1	Bachelor Responsable développement clientèle	1 an

- signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

2020-09-220 : Conventions de partenariat avec Ecosystème, Une Terre pour Tous pour les espaces-tests agricoles

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association ECOSYSTEME une subvention annuelle, sur en une part fixe de 1 100 € et une part variable de maximum de 7 308 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre l'association ECOSYSTEME et La Cali ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention multi-partenariaire relative au dispositif « EcoPousse 33 » ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

2020-09-221 : Animation de la vie sociale : versement d'une subvention pour l'année 2020 aux structures agréées centre socioculturel et espace de vie social

A l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)
Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation ci-dessus,
- à signer une convention d'objectifs annuelle et tous les documents afférents avec les associations PoCli et Alcide.

2020-09-222 : Cohésion sociale : versement de subvention au titre de la 1ère phase de programmation 2020

A l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)
Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser la subvention au CIDFF telle que présentée dans le tableau de programmation ci-dessus,
- à signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec le CIDFF.

2020-09-223 : Conseil Citoyen de Coutras : versement d'une subvention pour l'année 2020

A l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)
Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,
- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

2020-09-224 : Programme de prévention des comportements à risque : versement de subventions au titre de la 1ère phase de programmation

A l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)
Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;
- signer avec chaque association les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2020-09-226 : Projet social et Educatif de l'aire d'accueil de Saint Denis de Pile : convention avec le CCAS de la commune

A l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)
Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :
- à signer la convention 2020 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du projet social et éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents,
- à verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 11 630 €. La Cali versera 80 % à la signature de la convention et le solde en janvier 2021 sur présentation du bilan.

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

2020-09-225 : Principe de délégation des compétences eau et assainissement au syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Nord Libournais (SIEPA)

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'acter le principe d'une délégation des compétences eau et assainissement au SIEPA du Nord Libournais.

2020-09-227 : Calendrier de principe portant suppression des rejets directs en milieu naturel au titre de la mise en conformité européenne pour la Ville de Libourne

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le calendrier de principe portant suppression des rejets directs en milieu naturel au titre de la mise en conformité européenne pour la Ville de Libourne exposé dans la présente délibération,
- d'inscrire les financements correspondants dans le budget annexe s'y rapportant.

2020-09-228 : ALEC : convention triennale d'accompagnement de La Cali et désignation d'un représentant

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention triennale avec l'ALEC pour la période 2020-2022,
- signer les bulletins d'adhésion annuels couvrant la période,
- verser à l'ALEC les cotisations annuelles, au titre du renouvellement de l'adhésion de La Cali (et valant pour les communes membres), d'un montant fixé à ce jour à 4 000 €,
- verser une subvention annuelle (appel à versement) de 15 000 € au titre du programme de travail triennal 2020-2022 au bénéfice de La Cali, ses communes et les entreprises de son territoire,
- désigner un représentant de La Cali au sein des instances de l'ALEC : Monsieur Laurent KERMABON

2020-09-229 : Soutien à l'événement "Libournais Territoire d'Eau" porté par l'association LINK

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 500 €, sous réserve que la manifestation ait lieu malgré le contexte sanitaire COVID19.

2020-09-230 : Centrale photovoltaïque d'Espiet : signature d'un bail emphytéotique

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide de :

- d'approuver le bail emphytéotique,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bail emphytéotique, ainsi que tous les avenants et documents afférents.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

2020-09-231 : Ecole de la deuxième chance : versement d'une subvention pour l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 5 000 euros à l'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) pour l'antenne de l'école de la deuxième chance de Bordeaux Métropole,
- signer la convention d'objectifs, ses avenants et tous documents afférents.

2020-09-232 : Maison de la Mobilité : versement de subventions pour l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- verser les subventions pré-citées aux structures,
- signer les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

2020-09-233 : Association Jeun's Attitude : subvention au titre de l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'Association Jeun's Attitude une subvention de 1 600 € au titre de l'année 2020,
- signer toutes pièces administratives et comptables relatives au versement de cette subvention, dont notamment la convention annexée à la présente délibération.

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Alain JAMBON

2020-09-234 : Désignation des représentants au sein de l'association des marchés publiques d'Aquitaine - AMPA

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide :

- de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter la Communauté d'agglomération du Libournais au sein de l'AMPA :

		Nom	Prénom
1	Délégué titulaire	JAMBON	Alain
2	Délégué suppléant	BOISARD	Joachim

2020-09-235 : Désignation des représentants au sein de l'association 3AR

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide :

- de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter la Communauté d'agglomération du Libournais au sein de l'Association 3AR :

		Nom	Prénom
1	Délégué titulaire	JAMBON	Alain
2	Délégué suppléant	BOISARD	Joachim

2020-09-236 : Avenant n°1 au groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de fournitures de bureau, de papier et d'enveloppes

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter le changement de dénomination du groupement de commandes comme suit « achat et livraison de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes et de fournitures pédagogiques »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat initial.

2020-09-237 : Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre La Cali et le groupement Fayat TP/NGE génie civil/RAZEL-BEC

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter de verser, à titre de règlement transactionnel, une indemnité globale forfaitaire et définitive de 76 501.00€ HT au groupement FAYAT TP / NGE génie civil / RAZEL-BEC,
- d'approuver le protocole d'accord transactionnel ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel présenté pour le présent marché.

CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

2020-09-238 : Subventions aux associations Musik à Pile et Entre-Deux-Arts au titre de l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

STRUCTURES	MANIFESTATIONS	MONTANT
MKP-MUSIK A PILE	Festival « <i>MusiK à Pile</i> » prévu du 4 au 6 juin 2020 : annulé	1 500 €
ENTRE-DEUX-ARTS	Festival. « <i>D'ici Danse !</i> » prévu du 14 septembre au 2 octobre 2020 : annulé	2 300 €

2020-09-239 : Subvention à l'association Permanences de la Littérature au titre de l'année 2020

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention présentée dans le tableau ci-dessous,
- signer la convention afférente, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURES	MANIFESTATIONS	MONTANT
PERMANENCES DE LA LITTERATURE	Manifestation Littérature en jardin du 28 au 30 août 2020	2 500 €

2020-09-240 : Subvention exceptionnelle à l'association "Mets la prise" pour la salle de musique actuelles "L'Accordeur"

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de verser une aide exceptionnelle de 5 000 € à l'association Mets la prise,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention tri-annuelle d'objectifs et de financements avec l'association Mets la prise, et tout document y afférent.

2020-09-241 : Dispositif 2020-2021 "L'Art de grandir" (parcours culturels en temps scolaire et hors temps scolaire pour les 9-18 ans) et actions de sensibilisation au spectacle vivant pour les plus jeunes (18 mois - 6 ans)

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- valider l'édition 2020-2021 et le budget prévisionnel du dispositif « L'Art de grandir », ainsi que les actions de sensibilisation au spectacle vivant menées sur le territoire dans le cadre de la programmation Jeune Public.

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

2020-09-242 : Communication, pour l'exercice 2019, des rapports annuels du Président sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable et de l'assainissement

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le rapport annuel présenté pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune de Libourne,
- d'adopter le rapport annuel présenté pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Libourne,
- d'adopter le rapport annuel présenté pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la commune de Libourne,
- d'adopter le rapport annuel présenté pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour les communes de Les Billaux et de Lalande de Pomerol,
- d'adopter le rapport annuel présenté pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour les communes de Les Billaux et de Lalande de Pomerol,
- d'adopter le rapport annuel présenté pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Seurin sur l'Isle.

2020-09-243 : Communication des rapports des délégués de La C

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20200930-2020_09_PV04-DE

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des rapports de service public pour l'exercice 2019.

2020-09-244 : État des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au cours de l'année 2019

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2019.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 7 octobre 2020
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournaise



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.